



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0520

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Utilisation des équipements sportifs de la Ville de Lyon par les collèges - Avenant de prolongation aux conventions d'utilisation

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0520

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Utilisation des équipements sportifs de la Ville de Lyon par les collèges - Avenant de prolongation aux conventions d'utilisation**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et leur permettant, notamment, d'assurer la pratique des programmes d'éducation physique et sportive.

En l'absence d'équipements sportifs propres au collège, la loi fait obligation à la collectivité de rattachement de participer financièrement aux frais d'utilisation d'équipements sportifs sur la base de conventions tripartites conclues avec les établissements scolaires et les propriétaires de ces équipements.

Pour répondre à cette obligation, des conventions de mise à disposition d'équipements sportifs ont été conclues, essentiellement avec des Communes. Aujourd'hui, 186 conventions existent, avec le secteur public et privé, sur un périmètre de 30 Communes.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les dépenses relatives à la participation aux frais d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics et privés du territoire de la Métropole se sont élevées à 2 200 000 €, dont près de 740 000 € ont été versés à la Ville de Lyon, propriétaire principal des équipements utilisés.

48 conventions ont été signées avec la Ville de Lyon, dans ce cadre, qui arrivent à échéance en juillet 2015.

Dans ce contexte et afin que les collèges puissent bénéficier des équipements sportifs de la Ville de Lyon dès la rentrée 2015-2016, il est proposé de prolonger, par avenant, les conventions actuelles d'une durée d'un an, en conservant les bases tarifaires initiales suivantes :

- piscine : 76 €/heure pour le bassin complet. La prise en charge étant fonction du nombre de lignes utilisées par le collège,
- patinoire : 76 €/heure,
- gymnase et salles couvertes : 14 €/heure,
- terrains de plein air : 6 €/heure ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la prolongation par avenant d'une durée d'un an des 48 conventions conclues avec la Ville de Lyon d'utilisation des équipements sportifs sur les bases tarifaires identiques aux conventions initiales,
- b) - le projet type d'avenant à passer entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chaque collège concerné.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2015 et 2016 - programme 34 - Education - compte 6132 - fonction 221 - opération n° 0P34O3227A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.